



Organisation des Nations Unies  
pour l'alimentation  
et l'agriculture



**Traité International**  
SUR LES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES  
POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

**Point 15.4 de l'ordre du jour provisoire**

**HUITIÈME SESSION DE L'ORGANE DIRECTEUR**

**Rome, 11-16 novembre 2019**

**Rapport de la Norvège sur la gestion de la Chambre forte semencière mondiale de Svalbard**

**Résumé**

Par la résolution 12/2017, l'Organe directeur, à sa septième session, a invité le Gouvernement norvégien à continuer à informer l'Organe directeur de l'évolution du fonctionnement et de la gestion de la Chambre forte semencière mondiale de Svalbard. Le présent rapport répond à la demande de l'Organe directeur.

L'Organe directeur est invité à examiner les rapports et les informations contenus dans le présent document et à formuler des indications, selon qu'il convient, en tenant compte des éléments d'une éventuelle résolution, telle qu'elle figure à l'*annexe* du présent document.

*Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents de la session peuvent être consultés à l'adresse <http://www.fao.org/plant-treaty/meetings/meetings-detail/fr/c/1155626/>.*



## I. Généralités

1. La Chambre forte semencière mondiale de Svalbard offre aux banques de gènes un dispositif permettant le stockage sécurisé, à long terme, de doublons des collections de semences orthodoxes. Elle est gérée conformément aux Normes de la FAO applicables aux banques de gènes intéressant les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (2014). Selon ces normes, un «*doublon de sécurité correspondant à chaque [échantillon original de semences] de la banque de gènes doit être entreposé sur un site éloigné géographiquement, dans des conditions au moins identiques*».
2. La Chambre forte semencière mondiale de Svalbard, créée en 2008, est une contribution du Gouvernement norvégien à la communauté mondiale. Elle est gérée en partenariat avec Le Ministère norvégien de l'agriculture et de l'alimentation, le Centre nordique de ressources génétiques (NordGen) et le Fonds fiduciaire mondial pour la diversité des cultures.
3. La Norvège a fait rapport à l'Organe directeur, à sa septième session, sur la gestion et le fonctionnement de la Chambre forte semencière mondiale de Svalbard au cours des dix premières années. Le présent rapport donne des informations actualisées sur les progrès accomplis jusqu'à décembre 2018.

## II. Progrès et résultats

4. En 2018, 92 638 échantillons de semences provenant de 30 déposants ont fait l'objet d'une duplication de sécurité dans la Chambre forte semencière mondiale de Svalbard, en 2018. Trois instituts, situés en Estonie, au Royaume-Uni et en Thaïlande, ont déposé des semences pour la première fois en 2018. À la fin de 2018, 76 banques de gènes avaient déposé 1 075 594 échantillons au total, aux fins du stockage sécurisé à long terme dans la Chambre forte semencière mondiale de Svalbard. En 2015, le Centre international de recherches agricoles dans les zones arides (ICARDA) (situé auparavant à Alep [Syrie], et actuellement hébergé temporairement à Beyrouth [Liban]) a été le premier à demander le retrait de ses semences. Dans l'ensemble, 92 427 échantillons de semences ont été renvoyés à l'ICARDA, à des fins de régénération. En février 2018, à l'occasion du dixième anniversaire de la Chambre forte semencière, une grande partie de ces semences a été déposée de nouveau à Svalbard.

Tableau 1. Dépôts effectués en 2018 dans la Chambre forte semencière, et dates des dépôts

<i>Déposant/date du dépôt de semences</i>	<i>Sigle</i>	<i>Code</i>	<i>Échantillons conservés</i>
<b>26 février</b>			
Australian Grains Genebank	AGG	AUS165	9 283
Australian Pastures Genebank	APG	AUS167	25 567
Centre du riz pour l'Afrique (AfricaRice)	AfricaRice	BEN089	861
Ressources phylogénétiques du Canada	RPC	CAN004	3 858
Station fédérale de recherches en production végétale de Changins	AGROSCOPE	CHE001	719
Instituto nacional de investigaciones agropecuarias	INIA	CHL044	102
Centre international d'agriculture tropicale	CIAT	COL003	323

Centre agronomique tropical de recherche et d'enseignement	CATIE	CRI001	591
Leibniz Institute of Plant Genetics and Crop Plant Research	IPK	DEU146	5 556
Estonian Crop Research Institute	ETKI	EST019	133
Institut international de recherche sur les cultures des zones tropicales semi-arides	ICRISAT	IND002	355
Ministère de l'agriculture, du développement rural et de la pêche	DAFF	IRL029	296
Centre mondial d'agroforesterie	ICRAF	KEN023	318
Institut international d'agriculture tropicale	IITA	NGA057	1 530
Margot Forde Forage Germplasm Centre, AgResearch Ltd	AGRESEARCH	NZL001	512
Centre international de la pomme de terre	CIP	PER001	94
Institut international de recherche sur le riz	IRRI	PHL001	3 433
Portuguese Bank of Plant Germplasm	INIAV	PRT001	217
Centre nordique de ressources génétiques	NORDGEN	SWE054	1 307
Centre international de recherche agricole dans les zones arides	ICARDA	SYR002	8 647
The World Vegetable Center	AVRDC	TWN001	1 004
Seed Savers Exchange	SSE	USA974	242
National Plant Germplasm System	NPGS	USA996	12 723
<b>21 août</b>			
N.I. Vavilov All-Russian Scientific Research Institute of Plant Industry	VIR	RUS001	804
National Rice Seed Storage Laboratory for Genetic Resources	NRSSL	THA012	86
Department of Agriculture, Ministry of Agriculture and Cooperation	DOAGB	THA032	32
<b>31 octobre</b>			
Crop Research Institute	CRI	CZE122	362
Institut international de recherches sur l'élevage	ILRI	ETH013	389
Warwick Genetic Resources Unit	HRIGRU	GBR006	101

Centre international de la pomme de terre	CIP	PER001	182
Centre international de recherche agricole dans les zones arides	ICARDA	SYR002	11 411

### III. Dixième anniversaire

5. Le 26 février 2018, dans le cadre des célébrations du dixième anniversaire de la Chambre forte semencière mondiale de Svalbard, une opération de dépôt de semences et un sommet consacré à la Chambre forte semencière ont été organisés. Le Conseil consultatif international de la Chambre forte semencière, les déposants, les partenaires et les médias du monde entier ont participé à ces manifestations. Lors du sommet consacré à la Chambre forte semencière sur la Conservation et l'utilisation durable des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (2018), un certain nombre de tâches urgentes ont été recommandées aux gouvernements<sup>1</sup>. Il a notamment été recommandé de faciliter l'amélioration des banques de semences communautaires afin que celles-ci répondent à la nécessité de protéger et de sauvegarder la viabilité des semences conservées et d'autres ressources phylogénétiques, ainsi que de renforcer le système mondial qui permet la conservation et l'utilisation durable de la diversité des cultures.

### IV. Le Conseil consultatif international

6. La réunion du Conseil consultatif international de la Chambre forte semencière mondiale de Svalbard a été organisée en février 2018, immédiatement après l'opération de dépôt de semences. Le Conseil consultatif international a pour mission d'adresser des avis sur les politiques et sur d'autres questions techniques, juridiques et de gestion, ayant trait à la Chambre forte semencière. Le Conseil est composé de représentants des instituts qui effectuent des dépôts. Pour chaque réunion du Conseil, ces représentants sont suggérés par le Fonds fiduciaire mondial pour la diversité des cultures et par NordGen, et sont approuvés par le Ministère norvégien de l'agriculture et de l'alimentation. Le Président de l'Organe directeur du Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (TIRPAA) est invité à assumer les fonctions de Président du Conseil consultatif international de la Chambre forte semencière. Le Directeur de NordGen est nommé secrétaire du Conseil consultatif international.

7. Les membres du Conseil consultatif international de la Chambre forte semencière mondiale de Svalbard reçoivent des mises à jour sur le fonctionnement. Ils ont par ailleurs effectué une inspection de la Chambre forte semencière et ont été informés des améliorations techniques qui sont actuellement apportées à l'installation. Le Conseil consultatif international a également réfléchi aux moyens d'attirer de nouvelles banques de gènes qui remplissent les conditions pour être déposant, ainsi qu'aux futures stratégies visant à augmenter le nombre d'échantillons déposés, et aux activités de sensibilisation du public, notamment en faisant appel à ses membres comme ambassadeurs pour la Chambre forte semencière.

#### Membres du Conseil consultatif international pour la réunion de 2018

- Christine Dawson, USDA, États-Unis d'Amérique (Présidente)
- Ahmed Amri, ICARDA, Maroc
- Ann Tutweiler, Bioversity, Italie
- Arthur da Silva Mariante, Embrapa, Brésil
- Gordana Djuric, Université de Banja Luka, Bosnie-Herzégovine
- Kristin Børresen, Graminor, Norvège
- Teresita Borrromeo, NPGRL, Philippines

<sup>1</sup> Le rapport du sommet sur les semences peut être consulté à l'adresse: [www.seedvault.no/news/the-seed-vault-summit-calls-for-action-to-save-crop-diversity/](http://www.seedvault.no/news/the-seed-vault-summit-calls-for-action-to-save-crop-diversity/)

## V. Améliorations techniques et administratives

8. Après dix années de fonctionnement de la Chambre forte semencière, le Gouvernement norvégien a apporté un certain nombre d'améliorations techniques et administratives qui s'avéraient nécessaires. La Chambre forte semencière est creusée dans les profondeurs d'une montagne. La congélation est maintenue grâce au permafrost environnant et également de manière artificielle. Un nouveau tunnel d'accès, étanche, a été construit afin de protéger la chambre forte des infiltrations d'eau qui pourraient être causées par d'éventuels changements climatiques. La sécurité de la chambre forte semencière sera ainsi renforcée, dans l'optique de «prévenir plutôt que guérir». Les semences qui se trouvent dans la chambre forte n'ont pas été compromises par les améliorations techniques et sont demeurées en sécurité. Ces mises à jour ont permis d'améliorer la gestion et le fonctionnement de la Chambre forte semencière. En 2020, un nouveau système de sécurité et de gestion du fonctionnement sera mis en place, ainsi qu'une stratégie de communication commune.

## VI. Activités futures

9. En février 2020, une grande opération de dépôt de semences marquera l'achèvement des améliorations techniques et administratives, et le début d'une nouvelle phase opérationnelle pour la Chambre forte semencière. À cette occasion, une autre réunion du Conseil consultatif international sera organisée. Une nouvelle session du sommet consacré à la Chambre forte semencière sera également organisée immédiatement après l'opération de dépôt de semences qui est prévue en février 2020.

10. La Chambre forte semencière mondiale de Svalbard est disponible pour le stockage à long terme de doublons de semences. Des opérations de dépôt de semences seront organisées deux à trois fois par an. La priorité est accordée aux semences des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture qui sont conservées conformément aux normes de la FAO applicables aux banques de gènes et sont rendues disponibles par le truchement du Système multilatéral d'accès et de partage des avantages du Traité. Les dépôts de semences qui ont été envoyés dans des boîtes noires scellées sont gratuits. Le dépositaire reste le propriétaire des semences et le seul à pouvoir les retirer.

11. Des informations plus détaillées concernant les dépôts de semences et les activités futures sont disponibles sur le site web de la Chambre forte semencière mondiale de Svalbard: [www.seedvault.no](http://www.seedvault.no).

## VII. Interfaces avec l'Organe directeur

12. La Chambre forte semencière mondiale de Svalbard n'est qu'une petite partie («partie visible de l'iceberg») d'un système mondial qui comprend divers modes de conservation de la diversité des cultures qui ont une importance pour l'alimentation et l'agriculture. Elle constitue un symbole de l'interconnexion, de la complémentarité et, à bien des égards, de l'interdépendance qui existent entre les différentes méthodes de conservation. Les conclusions du sommet consacré à la Chambre forte semencière ont fait ressortir la nécessité d'encourager les nombreuses méthodes de conservation et d'utilisation durable, des champs à la Chambre forte semencière mondiale de Svalbard et vice-versa. Le bon fonctionnement de la chambre forte semencière dépend donc, entre autres, de la priorité élevée que les gouvernements donneront aux méthodes de conservation les moins développées, telles que les banques de semences communautaires et la conservation *in situ* et sur le lieu d'exploitation.

13. L'attention importante que reçoit la Chambre forte semencière mondiale de Svalbard de la part des médias du monde entier contribue à une meilleure compréhension et à une sensibilisation plus importante à l'échelle mondiale en ce qui concerne le travail effectué par les initiatives de conservation de la diversité des cultures aux niveaux national, régional et international, sous l'égide de l'Organe directeur du Traité international.

14. Le Conseil consultatif international de la Chambre forte semencière mondiale de Svalbard, présidé par l'Organe directeur du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, constitue un vecteur important par lequel la Chambre forte semencière reçoit des avis politiques et techniques de l'Organe directeur. Le Conseil consultatif international s'assure également que l'Organe directeur ait une meilleure compréhension du fonctionnement de la Chambre forte semencière afin de veiller à ce que celle-ci puisse profiter pleinement à la communauté internationale.

---

*Annexe*

---

**Projet de résolution \*\*/2019****Coopération avec d'autres organisations et organes internationaux****Partie [XX]: Gestion et fonctionnement de la Chambre forte semencière mondiale de Svalbard****L'ORGANE DIRECTEUR,**

*Rappelant* la résolution 12/2017,

*Rappelant* que c'est suite à l'adoption du Traité international que le Gouvernement norvégien avait créé la Chambre forte semencière mondiale de Svalbard (la Chambre forte semencière),

*Réaffirmant* que la Chambre forte semencière est un élément important du système mondial de conservation et d'utilisation *ex situ* des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture,

- 1) *Remercie* le Gouvernement norvégien du rapport qu'il a présenté sur la gestion et le fonctionnement de la Chambre forte semencière et l'invite à continuer à informer le Bureau et l'Organe directeur du fonctionnement et de la gestion de la Chambre forte semencière;
- 2) *Prend note* des améliorations techniques et administratives qui ont été apportées à la Chambre forte semencière, afin de renforcer l'intégrité de la Chambre forte et la sécurité de son contenu, et a félicité le Gouvernement norvégien de ces améliorations;
- 3) *Invite de nouveau* les Parties contractantes, les institutions internationales et les autres organes et organismes compétents qui remplissent les conditions requises, à envisager l'utilisation de la Chambre forte semencière dans le cadre de leur stratégie de mise en sécurité de leurs collections de semences importantes, et aux fins du stockage à long terme des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture;
- 4) *Demande* au Secrétaire de continuer à collaborer avec le Gouvernement et avec ses partenaires aux activités connexes, y compris en apportant son soutien aux initiatives de communication et à la promotion de l'utilisation de la Chambre forte semencière;
- 5) *Se félicite* de la reconduite du Conseil consultatif international de la Chambre forte semencière et demande au Président de l'Organe directeur de continuer à assurer la présidence du Conseil consultatif international et à remplir les fonctions qui pourraient lui être confiées à ce titre;
- 6) *Demande* au Secrétaire d'étudier plus avant, avec le Gouvernement norvégien, de nouveaux moyens concrets, propres à améliorer les liens entre le Traité international et la Chambre forte semencière, et de faire rapport à ce sujet au Bureau et à l'Organe directeur.